

Louis (3 ans), diabétique, est sans école depuis le 22 septembre

Depuis qu'il a quitté l'école communale, Louis reste à la maison. L'établissement où il était a décidé de ne plus assurer ses soins.

● **Romain IZZARD**

Pour les personnes diabétiques, les traitements sont quotidiens et une attention toute particulière doit leur être apportée. Surtout chez les jeunes enfants.

Louis, 3 ans, était scolarisé depuis janvier 2017 à l'école communale de Marilles (Orp-jauche dans le Brabant wallon). Le 1^{er} septembre, il a fait sa rentrée en première maternelle, normalement. Mais le 22 septembre dernier, après avoir connu un problème avec sa pompe à insuline, Louis n'a plus été accepté dans l'établissement, suite à une décision

du pouvoir organisateur et des syndicats. La raison évoquée est que le personnel enseignant ne se sentait plus capable d'assurer les traitements de Louis au quotidien. Pour Anne-Catherine Boussa, sa maman, c'était évidemment une mauvaise nouvelle. « Louis doit être suivi de près. Il a besoin de trois à quatre injections d'insuline par jour, explique Anne-Catherine Boussa. Il faut également le surveiller et réagir rapidement quand il est en hypo ou en hyperglycémie. Il faut regarder ce qu'il mange et aussi l'accompagner aux toilettes pour éviter qu'il n'enlève le cathéter qu'il a dans la cuisse. Ces soins sont contraignants, mais ils sont nécessaires. Pour le reste, Louis est un enfant tout à fait normal. »

Depuis trois semaines, Louis reste donc à la maison. « On se débrouille comme on peut en le laissant chez les grands-parents ou en prenant congé. Mais c'est une situation difficile à gérer. J'ai déjà eu pas mal de refus. Selon le décret, un

membre du personnel peut assurer les soins, mais cela doit être validé par un médecin et sur base volontaire. La deuxième solution, c'est d'envoyer une infirmière, à nos frais. Mais c'est impayable. Et puis, je ne vais pas lui demander d'attendre devant les grilles de l'école pour voir si Louis fait une crise d'hypoglycémie! »

À court terme, peu de solutions

Pour le moment, peu de solutions s'offrent à Anne-Catherine Boussa pour scolariser Louis à nouveau. « La confiance semble rompue avec la direction de l'école de Marilles. Je cherche donc d'autres pistes, mais elles sont maigres. Thierry Vandermotten, directeur de l'école Saint-Martin à Jauche, nous a déjà dit qu'il était partant pour lancer les démarches. C'est évidemment très réjouissant et je l'en remercie. Mais cela nécessite des formations et du temps. Il s'agit donc plutôt une solution à moyen terme. » ■

La Commune se range derrière l'avis de la direction de Marilles

Contactée, Véronique Van Thournout, directrice de l'école communale de Marilles, n'a pas souhaité réagir.

Néanmoins, interrogée par nos confrères de RTL TVI, elle s'est dite ouverte à accueillir Louis à nouveau, pour autant

qu'une solution médicale soit trouvée.

Du côté communal, on dit comprendre la difficulté de la situation, « mais nous suivons l'avis des enseignants, qui se sentent en difficulté par rapport aux soins que

nécessite Louis, indique Hugues Ghénne, bourgmestre. Louis peut tout à fait poursuivre son parcours scolaire à Orp-jauche, mais il faut que ses parents résolvent d'abord le problème des soins. »

R.I.